



Sinistre porte d'entrée par les pompiers

Par **orreb**, le **19/04/2010** à **09:16**

Bonjour,suis locataire.ma porte d'entrée d'appartement a du etre forcée par les pompiers pour rentrer chez moi.qui doit payer les frais de réparations?Le propriétaire ou le locataire.La porte etait bloquée ,pas de serruriers de disponible,meme en ayant contacter la police,qui m'avait donner 2 numeros de serruriers de service

Par **aie mac**, le **19/04/2010** à **11:07**

bonjour

si la serrure était bloquée consécutivement à sa vétusté, c'est au bailleur de la prendre en charge.

mais si vous prenez des initiatives sur son bien sans l'en informer au préalable, c'est à vous d'en assumer les conséquences.